

**COMPTE-RENDU de séance du Conseil Municipal  
Du Lundi 30 JANVIER 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 19    Présents : 19    Votants : 19    Date de convocation : 23/01/2017

Présents : Ms MAURY JC, KHEDHIRI A, BONIFACE J, LEZIN R, MOTY J, DUFLOT M, FAUCHER A, DUBREUIL M, BOUTON P, Mmes SAINT-LOUPT M, DUCLOUT V, MARTIN F, LOWREY N, COUGNAUD J, VIGNAUD S, SENREM S, GRANET M, LABUSSIÈRE M, PAULAIS J.

Absents : /

Mme Sophie VIGNAUD a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

*Pas d'observation sur le dernier compte rendu*

### **AVIS SUR LE PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)**

Le PPRI est un outil réglementaire visant à limiter les conséquences humaines et économique des inondations. C'est un document établi sous l'autorité du préfet financé par les fonds Barnier. Une fois approuvé, il vaut servitude d'utilité publique et est annexé au Plan Local d'Urbanisme. Le règlement et le zonage définis dans le PPRI sont opposables aux tiers. Une réunion publique de présentation du PPRI est programmée le 15/02/2017 à la Mairie de Chalais. Il sera également soumis à enquête publique. Son approbation fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Après présentation du projet de PPRI de la vallée de la Tude et de la Viveronne, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet.

### **TARIFS SALLE DES FETES : PRECISIONS**

Par délibération en date du 19 décembre 2016, le conseil municipal a déterminé les tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2017. Après rappelle des tarifs votés il est demandé au conseil municipal d'adopter les exceptions suivantes :

- Gratuité des cuisines et de la salle pour les associations Chalaisienne d'utilité publique exemple le Don du Sang ou Croix Rouge.
- Gratuité des cuisines et de la salle pour la société de chasse le St-Hubert club considérant le don de gibier pour la préparation du repas communal des aînés
- Gratuité des cuisines et de la salle pour l'organisation annuelle de l'assemblée générale la Caisse locale du Crédit Agricole de Chalais

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité la gratuité des cuisines et de la salle pour les associations Chalaisienne d'utilité publique
- à 15 voix pour, 3 contre et 1 abstention la gratuité pour la société de chasse uniquement pour l'année 2017.
- à 9 voix pour, 7 contre et 3 abstentions d'appliquer le tarif voté dans la délibération du 19/12/2016 N°98/2016 pour la caisse locale du Crédit Agricole.

Il est en outre signalé que les sols de la salle des fêtes sont collants.

### **BIEN VACANT SANS MAITRE**

Vu art. L 1123-2 du CG3P (code général de la propriété des personnes publiques)

Une commune (ou un EPCI) peut se porter acquéreur d'un bien sans maître sur son territoire lorsque ce bien était détenu par un propriétaire décédé depuis plus de 30 ans et dont les héritiers n'ont pas accepté la succession (expressément ou tacitement) durant cette période. Ce qui est le cas pour la parcelle concernée section 367 A N°117 qui appartenait à Mme Chevalier Antoinette décédée en 1967. Il s'agit d'une parcelle nue de 117m<sup>2</sup> situé au fagnard entre le N°62 rte de Barbezieux et le N°58.

Les membres du conseil municipal soulignent que cette parcelle est probablement grevée de servitudes et demande avant de décider de connaître plus précisément les limites et les servitudes.

### **INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT 2016 POUR INSTITUTEURS ET DIRECTEURS D'ECOLLES**

Décision de reconduire le montant de l'indemnité représentative de logement (I.R.L) soit un montant de base de 2185.00 € pour 2016.

### **TRAVAUX**

- L'élagage des branches est terminé, les employés de la commune réalisent actuellement le broyage des branches. Le conseil municipal a un avis partagé sur l'utilité de cette action.
- Info sur la capture des chats, dans le cadre de la convention 30 millions d'amis. L'opération vient de s'achever, les estimations ont été dépassées, il y aura vraisemblablement un complément financier au niveau de la commune.

## QUESTIONS DIVERSES

- Les elections présidentielles se tiendront le dimanche 23 avril et 7 mai 2017. Il est demandé au conseillers de s'inscrire pour la tenue des bureaux de vote.
- Information sur le transfert de la compétence urbanisme à la CDC Lavalette Tude et Dronne (loi NOTRe) :
  - \*La modification simplifiée du POS de Chalais lancée par la commune vient d'être approuvée en CDC
  - \*La CDC a récupéré par voie de fait le droit de preemption urbain qu'avait la commune
- Il est demandé de la part de l'association les amis de la chapelle si le problème du chauffage est solutionné.  
Réponse : le problème doit être réglé depuis l'installation d'une horloge sur le chauffage de la médiathèque, mais nous n'avons pas suffisamment de recul pour l'affirmer.
- Information sur les conclusions de l'enquête publique portant sur l'installation d'un parc éolien sur la commune de Puymangou.

Le Maire  
Jean-Claude MAURY

